







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. CAMILLE MAILLET

GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le 1^{er} décembre 1928.

MESSIEURS LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX,

Arrivé dans la Colonie le 8 février dernier, j'ai pour la première fois l'honneur de présider solennellement à l'ouverture de vos travaux. Mon premier devoir sera d'adresser au Gouvernement de la République l'expression de ma gratitude pour la haute marque d'estime dont il m'a honoré en me confiant les destinées de la Guyane française, si riche d'espérances et d'avenir — en même temps que l'hommage de notre entier et profond dévouement à M. le Ministre Maginot qui vient de prendre la direction du Département des Colonies.

A vous, Messieurs, j'adresse avec mes félicitations pour les nouveaux élus, mon salut cordial. En vous assurant de mon dévouement absolu aux intérêts de cette belle colonie, je vous demande — et je sais que je puis y compter — votre collaboration la plus entière. Elle m'est indispensable à un moment où le pays auquel vous êtes si profondément attachés traverse

W 5548
B. 150

80004824

une période critique et se débat dans une situation financière et économique qui, sans être désespérée, n'en commande pas moins la plus sévère attention. De votre côté, vous trouverez toujours en moi le désir ardent de travailler avec vous au développement économique de la Guyane et à son progrès social. Pour arriver à des réalisations ma bonne volonté ne vous fera jamais défaut. J'aurais voulu, après dix mois de séjour au milieu de vous, vous présenter, aujourd'hui, un programme complet de réorganisation administrative et de redressement financier de la Colonie. Nous aurions pu alors, immédiatement après, entreprendre l'étude de la marche en avant du pays et du développement de l'outillage qui fait actuellement à peu près complètement défaut et sans lequel une contrée, quelles que soient ses richesses, est vouée à la stagnation et à la ruine.

Malheureusement, comme vous le savez, les événements politiques auxquels mon administration a dû faire face au cours de cette année si troublée ne m'ont pas permis de mettre en œuvre les fondations qui eussent servi de base solide à l'édifice. Ce sont également les circonstances qui m'ont empêché d'entretenir avec la Haute Assemblée locale et son émanation, la Commission coloniale, le contact étroit auquel je tiens tout particulièrement.

Sans vouloir m'appesantir sur les tristes faits qui ont marqué l'année 1928 à la Guyane et dont les conséquences sont désastreuses pour la Colonie et auraient pu l'être davantage encore, qu'il me soit permis de saluer la mémoire de toutes ces victimes des passions humaines, et en particulier de la première, Jean GALMOT, qui avait mis toute sa foi dans l'avenir et le bonheur de la Guyane, dont il avait fait son pays d'adoption. *(Applaudissements nourris et prolongés).*

Je veux espérer que dans l'intérêt même de l'avenir de ce pays et pour la sauvegarde de sa dignité, nous ne verrons jamais le retour de semblables événements. Je me fais aussi un devoir d'adresser à nos frères de la Guadeloupe si cruellement éprouvés au cours de la présente année, l'expression de notre profonde sympathie. Les pertes en vies humaines sont, hélas ! irréparables et nous ne pouvons que les déplorer.

Mais, grâce à l'appui financier de la Mère-Patrie et à l'élan de générosité qui s'est manifesté de toutes parts et auquel nous ne manquerons pas de participer, nos voisins des Antilles françaises pourront réparer les effets du désastre et se remettre courageusement au travail.

— * —
* * *

Heureusement des constatations plus favorables peuvent être faites au cours de cette année qui a permis d'atteindre quelques résultats partiels non négligeables dans la voie du progrès.

Frappé de la rareté des communications postales avec la Métropole, j'ai étudié le moyen de doubler le service mensuel. Certes, si notre budget avait été plus prospère le problème eût été facile à résoudre, il suffirait de subventionner un service mensuel entre Cayenne et Fort-de-France en correspondance avec le paquebot de Bordeaux. Mais en l'état actuel de nos finances nous ne pouvions songer à faire ce sacrifice.

J'ai donc essayé de faire acheminer le courrier de Bordeaux sur Albina d'où il aurait pu être dirigé sur Saint-Laurent et ensuite sur Cayenne par la première occasion qui se présentait. Des correspondances furent échangées avec les colonies voisines et se terminèrent par un accord dans le sens indiqué. Mais pour une raison qui m'échappe la réforme n'a pas donné les résultats attendus. Ce n'était d'ailleurs que résoudre une partie du problème car il restait à assurer les envois sur la Métropole.

J'ai tout lieu d'espérer cependant qu'une solution conforme à nos désirs interviendra sous peu. J'avais sollicité du Département le remplacement du « Maroni » vapeur de l'Administration pénitentiaire. M. le Ministre des colonies m'a fait savoir que, pour diverses raisons, il n'envisageait pas l'achat et la mise en service d'un nouveau bateau pour les Services pénitentiaires mais une combinaison beaucoup plus avantageuse pour les finances de l'État et qui permettrait justement de donner la fréquence souhaitable à nos relations postales avec la Métropole. Un contrat serait passé entre l'État et une Compagnie qui mettrait en service un vapeur bien conditionné entre Cayenne et Fort-de-France en correspondance avec le courrier

de Bordeaux. Dans l'intervalle des voyages le vapeur serait à la disposition de Administration pénitentiaire et du Chef de la Colonie pour effectuer tous transports nécessaires aux divers points de la Colonie.

Une subvention serait servie aux armateurs et payée moitié par l'Etat et moitié par la Colonie. La dépense pour chacun d'eux serait de 125,000 francs par an environ.

Cette combinaison serait, comme vous le voyez, extrêmement intéressante pour la Guyane qui, pour une somme relativement minime, verrait doubler son service postal avec la Mère-Patrie.

Si ce projet se poursuit favorablement je soumettrai à votre Assemblée la demande de crédits nécessaires.

En attendant, quelques améliorations importantes ont pu être apportées dans l'organisation générale du Service postal.

Le Service de transport par automobile entre la pointe Macouria et Guatémala inauguré le 1^{er} janvier 1927, en remplacement de l'ancien service par piéton et celui de Cayenne-Matoury, Cayenne-Montjoly-Rémire qui fonctionne depuis le 1^{er} mai 1928 ont apporté une amélioration sensible dans l'acheminement des correspondances.

Depuis le 9 février dernier, les guichets de la recette de Cayenne sont ouverts sans interruption pendant toute la durée du séjour du courrier en rade, au lieu du dernier jour seulement.

Le décret du 4 janvier 1928 instituant les coupons-réponse franco-coloniaux a été promulgué le 10 avril 1928. Un approvisionnement demandé au Département sera mis aussitôt reçu à la disposition du public. Ces coupons-réponse sont appelés à faciliter les échanges de correspondances entre la France et les colonies d'une part et les colonies entre elles d'autre part.

Dans le Service radiotélégraphique, je me suis efforcé d'obtenir une liaison plus complète avec l'Europe. Les relations unilatérales Bordeaux-Cayenne ont été rétablies depuis le 1^{er} août 1928. Précaires au début, elles donnent maintenant satisfaction. Les télégrammes de presse ont été admis à partir

du 13 août 1928. Des pourparlers ont été engagés en vue de faire admettre les télégrammes différés par T. S. F. de Cayenne à Fort-de-France avec retransmission par le câble qui accepte ces télégrammes à partir de la Martinique. La solution est en bonne voie.

La station de T. S. F. de Sinnamary d'une puissance de 1 kw est ouverte depuis le 16 février 1928.

La station « Maconi » type bord 1500 watts appartenant à la colonie et prévue pour les Iles du-Salut sera installée dès réception du groupe électrogène et du mât qui ont été demandés à cet effet.

Un projet de réglementation des postes privés radioélectriques sera soumis à vos délibérations au cours de la présente session.

Enfin, après une entente réalisée avec la Martinique et la Guadeloupe les télégrammes-lettres ordinaires et recommandés à partir de ces colonies ont été admis depuis le 1^{er} janvier 1928. Ainsi, les expéditeurs ont la possibilité de faire parvenir un message en France tant que le bateau de la ligne Colon-Saint-Nazaire ou celui de la ligne Colon-Le Havre n'a pas quitté Fort-de-France ou Pointe-à-Pitre et cela, moyennant le prix d'un télégramme pour la Martinique ou la Guadeloupe suivant le cas, augmenté de la taxe d'une lettre, soit ordinaire, soit recommandée.

Le service téléphonique a également été amélioré par la réfection complète du standard dont le fonctionnement laissait à désirer et celle d'un grand nombre d'installations.

La ligne télégraphique de Cayenne à Tonate a été aménagée pour permettre les communications téléphoniques entre ces deux points à des heures déterminées de la journée et donne de très bons résultats.

Les travaux de réfection de la ligne téléphonique de Cayenne-Matoury terminés le 16 mai 1928 et de la ligne Matoury-Roura achevés le 28 septembre 1928 permettent de communiquer régulièrement avec Matoury. Mais, malgré tous les efforts tentés, la rupture constante de la portée de plus de

500 mètres sur le Mahury entrave considérablement les communications avec Roura. Du fil bi-métallique, autrefois employé avec succès pour cette portée a été commandé en France et permettra d'ici peu d'éviter ces interruptions.

Mais parmi les questions qui doivent avant tout retenir notre attention, la plus urgente est celle des voies de communication dans l'intérieur de la Colonie.

Dès mon arrivée, j'ai tenu à me rendre compte sur place de l'état d'avancement des travaux de la route coloniale n° 1 et étudier les moyens de pousser plus activement les chantiers. Accompagné du Secrétaire général et du Chef du service des Travaux publics j'ai pu faire en auto le trajet Cayenne-Sinnamary et retour soit 192 kilomètres dans la même journée de six heures à vingt heures après avoir visité en détail les divers chantiers.

J'ai eu le plaisir de constater un réel effort dans la portion voisine de Kourou et de Sinnamary à Iracoubo, effort qui a été poursuivi depuis et cela en plein accord avec les instructions du Ministre des colonies.

Mais les moyens dont on dispose actuellement pour passer rapidement et commodément de Cayenne à la Pointe Macouria où commence la route n° 1 sont réellement trop précaires. La rivière de Cayenne, par sa grande largeur, ses courants rapides forme un obstacle difficile à franchir. Le transbordement des voitures et lourds colis est astreint à des conditions de marée. Ces opérations coûteuses seraient moins longues si elles pouvaient se faire au Larivot ; mais outre que le transport de la Ville au Lazaret serait très onéreux par lui-même, il n'éliminerait pas les sujétions d'un transbordement et d'un transport en rivière. J'ajoute que la portion de route entre Cayenne et le Larivot est actuellement à l'état de piste impraticable dans la portion comprise entre le kilomètre 6,5 de la route de Matoury et le Lazaret.

Pourtant, il est indiscutable que la viabilité de la route coloniale n° 1 est intimement liée à sa jonction facile avec le

chef-lieu ; aussi ai-je estimé nécessaire de résoudre cette importante question.

Après examen des différents tracés possibles il m'a paru préférable d'en adopter un qui, en évitant la traversée des rivières de grosse importance, permettrait la réalisation rapide d'une chaussée praticable d'une façon continue et sûre. Un embranchement partant du kilomètre 15 de la route de Matoury, traversant la rivière du Tour de l'Île à la limite du dégrad Frontin, longeant la crique Cavallet, traversant la rivière des Cascades, passant au Sud de Tonnégrande au point où la largeur de cette rivière n'exécède pas dix mètres et suivant la piste Tonnégrande-Montsinéry pour aboutir au kilomètre 42 de la route coloniale, me paraîtrait devoir rallier nos préférences pour les raisons suivantes :

1^o La voie ne franchirait le Tour de l'Île la rivière des Cascades et celle de Tonnégrande qu'en des points où ces cours d'eau présentent des largeurs n'exécédant pas dix mètres ;

2^o Ce tracé aurait l'avantage de relier Cayenne à la route coloniale en passant par les villages de Tonnégrande et Montsinéry et cela, sans qu'il soit nécessaire de construire des ouvrages d'art importants dont la réalisation dépasserait les moyens financiers de la colonie.

Je vous demanderai votre avis sur ce projet que je me propose de mettre à l'étude.

Sur le tronçon de la pointe Macouria à Kourou les conditions déplorables de traversée de la rivière de Kourou ont été améliorées : un bac a été mis en fonctionnement au mois d'avril et le service des Travaux publics étudie un projet de cale de débarquement permettant les transbordements à toute marée sur les deux rives. Il aurait été souhaitable de voir entreprendre ces travaux dans le courant de l'année prochaine. Pour le moment, j'ai dû les ajourner.

Les tronçons Kourou-Sinnamary Iracoubo-Mana ne sont encore, comme vous le savez, qu'à l'état de pistes. L'expérience a démontré que leur empierrement était nécessaire pour leur assurer une viabilité certaine et continue. Je m'attache à

pousser ces travaux d'empierrement avec la plus grande activité. C'est ainsi que de Kourou en direction de la digue Chaudat il nous a été possible d'atteindre le kilomètre 10 alors qu'un crédit de 100,000 francs avait été prévu pour l'empierrement jusqu'à la digue Chaudat c'est-à-dire au kilomètre 3.

Si l'on tient compte de l'existence, avant les travaux en cours, de l'empierrement de la digue Chaudat sur une longueur de 1 kilomètre 800 il a été exécuté jusqu'à ce jour environ 7 kilomètres d'empierrement. La dépense effectuée est de 145,000 francs soit 20,000 francs le kilomètre. En comparant ce chiffre à celui des années précédentes on s'apercevra que malgré la hausse du prix des matériaux et l'augmentation des salaires ce rendement n'a jamais été atteint depuis l'existence des chantiers de la route coloniale n° 1. Jusqu'à l'année dernière le coût du kilomètre, d'empierrement régulier sur la route coloniale a été de 30 à 60,000 francs. J'espère que l'on fera mieux encore.

Entre Kourou et Sinnamary l'entretien et l'amélioration ont été poursuivis régulièrement : la chaussée a été construite sur une longueur de 5 kilomètres. D'autre part, en vue de permettre le fonctionnement de l'auto-camion du service Kourou-Sinnamary, des remblais partiels ont été exécutés sur une longueur de 13 kilomètres avec empierrement de certaines portions soit 1 kilomètre 500 et établissement de chemins de rondin sur un parcours de 5 kilomètres. Deux ponts en bois ont été construits au kilomètre 7 après Kourou.

Divers travaux ont également été exécutés aux digues Cadéot et Yiyi de façon à permettre le passage de l'auto-camion entre Sinnamary et Trou-Poisson.

Enfin un projet de route entre Charvein et Mana a été préparé. Il sera mis à exécution dès que l'état de nos finances nous le permettra.

J'aurais voulu voir pousser tous ces travaux avec encore plus d'activité mais le matériel dont nous disposons est par trop insuffisant. Aussi ai-je adressé à la Métropole au cours de cette année diverses commandes de matériel.

Cet outillage nous sera livré en 1929 ce qui nous permet d'espérer que vers le milieu de l'exercice prochain la colonie pourra disposer de chantiers mieux organisés permettant un avancement plus rapide des travaux.

Il eût été désirable d'entreprendre, sur une large échelle, la construction du réseau routier dont la colonie aurait le plus grand besoin pour l'exploitation de ses richesses. Malheureusement nos moyens sont extrêmement réduits tant en crédits qu'en personnel et en matériel. Aussi, devons-nous limiter nos efforts — pour le moment du moins — à l'entretien des voies existant dans l'île de Cayenne.

Pour ces dernières, nous avons au début de l'année rencontré de sérieuses difficultés par suite de l'arrêt du concasseur de la carrière de Montabo. Ce matériel, bien qu'ayant subi des réparations au cours de l'année précédente était à peu près hors d'usage. Il a fallu pourvoir au remplacement des pièces défectueuses, consolider les fondations de la machine réorganiser l'atelier.

Les chantiers ont repris leur activité dès le mois de juin. On a pu pourvoir complètement au rechargement des portions de route comprises entre le rond point de Baduel et le pont de Troubiran (soit 1 k. 200) et entre la route de Bourda et le rond point du Susiny (1 k. 500); la partie comprise entre Susiny et Montjoly qui était devenue presque impraticable a fait l'objet d'un entretien sérieux. La chaussée de la route de la Madeleine a été exhaussée de cinquante centimètres sur une longueur d'un kilomètre entre le pont Richelieu et l'habitation Prévot. Ces travaux étaient indispensables non seulement pour permettre la circulation devenue presque impossible à cause de l'état déplorable de la chaussée mais encore pour protéger la Banliene Sud des inondations provenant de l'Eau Couli qui, en temps de pluie submergeait la route et se déversait sur la région habitée de la banliene. D'autre part, le trafic de la route de Matoury consécutif à l'installation de l'usine à sucre de la Mirande a nécessité de grosses réparations et un entretien constant de cette voie.

Toute la portion comprise entre le pied-ouest de la Montagne des Mariñgouins et le pont de la Crique Fouillée a été exhaussée de cinquante centimètres sur une longueur de 4 k. 500. Cet important travail a pu être effectué grâce à l'exploitation de la carrière du Larivot à laquelle a été employée la corvée du lazaret dont j'avais estimé le rendement insuffisant.

Parmi les travaux urgents à entreprendre dans l'intérêt de la vie économique du pays l'amélioration du port de Cayenne s'impose au premier plan. J'ai à cet effet nommé une Commission qui avec une compétence et une conscience auxquelles je suis heureux de rendre hommage a dressé un plan d'ensemble comportant un certain nombre d'améliorations dont les unes ont été immédiatement adoptées et les autres en voie d'exécution.

Les difficultés d'accostage du môle à marée basse m'ont amené à envisager le prolongement de cet appontement de façon à en permettre l'accès aux grandes embarcations et aux petits bateaux quelles que soient les conditions de la marée. La réalisation de cet ouvrage a été entreprise et sera conduite le plus rapidement possible.

Pour terminer ce rapide exposé de l'exécution du plan de campagne de 1928, je dirai qu'un effort très sérieux a été fait pour l'entretien des bâtiments civils du chef-lieu.

Toutefois les regrettables événements de cette année m'ont mis dans l'obligation de prendre d'urgence certaines mesures et d'engager des dépenses qui eussent certainement été plus utiles ailleurs. J'ai dû en effet rendre la caserne Loubère à sa destination première et réinstaller le Collège à son ancien local. Ces dépenses se sont élevées à 78,000 fr. environ remboursables en grande partie par l'Etat.

Les ateliers de l'Ecole professionnelle ont été provisoirement installés à l'atelier des quais. L'aménagement de ce local sera complété par la réfection du dallage, actuellement en cours d'exécution.

Les travaux importants d'entretien ou de grosses réparations ont porté sur les bâtiments de : la prison civile, l'hôpital hospice-civil, le magasin des matières inflammables, le Palais de Justice, les bureaux des Mines, le Gouvernement, le Conseil général, la Direction du port, le poste des Douanes du Dégrad des Cannes, l'Institut d'hygiène, le Trésor public, l'Inspection, la Chambre de Commerce.

Le détail indicatif de ces travaux est tenu à votre disposition ; leur montant global s'élève à 120,000 francs environ.

Une somme de 180,000 francs dont 60,000 fr. remboursables par la Commune a été affectée à l'exécution de la première tranche des travaux d'assainissement de la banlieue-Sud de Cayenne. Vous connaissez comme moi à quels besoins urgents ces travaux répondent. Ils éviteront le retour d'inondations désastreuses que l'on constate presque chaque année au moment où coïncident les plus fortes pluies et les grandes marées — placeront tous les habitants de cette région dans des conditions de vie plus normales et mettront d'importants terrains à la disposition de l'agriculture. Ils ont permis en outre de conjurer dans une notable mesure la crise de chômage qui a sévi cette année très sévèrement. Ces travaux confiés à la Municipalité sont en bonne voie d'exécution.

Pour faciliter la navigation à l'embouchure du Maroni j'ai fait mettre en place la bouée lumineuse qui se trouvait à Cayenne inutilisée depuis plusieurs années. J'ai également demandé à M. le Ministre des Colonies de vouloir bien obtenir de son collègue de la Marine la revision de l'hydrographie de nos côtes. Le Département m'a informé qu'une campagne de travaux d'hydrographie serait entreprise l'année prochaine. L'avis « Antarès » doit incessamment venir dans nos eaux pour la préparation de ces travaux.

Enfin, pour doter la Colonie d'un outillage en rapport avec ses possibilités à venir, il a été envisagé l'emploi des prestations en nature à fournir par l'Allemagne en exécution du traité de paix. Une liste provisoire de travaux susceptibles d'être exécutés au moyen des prestations a été adressée, sur sa

demande, au Département ainsi qu'une demande importante de matériel pour la route coloniale, pour le balisage et l'éclairage des côtes de la Guyane. Ce dossier sera soumis à votre examen et votre avis sollicité sur ces importantes questions.

J'ajouterai un mot relativement aux exploitations minières et forestières.

Les concessions de mines sont instituées conformément à la loi de 1810, aux décrets des 16 mars 1906 et 16 octobre 1917.

Aucune mine n'est en activité; les alluvions aurifères seules sont exploitées.

Au 31 décembre 1927, la superficie des terrains concédés se décompose ainsi qu'il suit : 12 concessions de mines accordées sous le régime de la loi de 1810 représentant 86,548 hectares et assujettis au paiement : 1^o d'une redevance annuelle fixe de 10 fr. par kilomètre carré et 4 décime en sus; 2^o une indemnité de 1 % du produit brut due au propriétaire de la surface et 3^o d'une redevance proportionnelle de 5 % sur le produit net et 1 décime en sus ;

138 concessions de mines accordées sous le régime des décrets des 10 mars 1906 et 16 octobre 1917 représentant une superficie de 63,572 hectares 75 ares 50 centiares à raison de un franc par hectare et par an ;

219 permis de recherches accordés sous le régime du décret du 16 octobre 1917 représentant une superficie de 231,778 hectares à raison de 0 fr. 50 par hectare et par an.

En 1927 on évalue à 1,354,748 grammes l'or exporté, soit, à raison de 14 francs le gramme une valeur de 18,966,472 francs.

Au 23 novembre 1928 la superficie des terrains miniers accordés est sensiblement la même qu'en 1927. Seuls un peu plus de 5.000 hectares nouveaux ont fait l'objet de permis de recherches accordés sous le régime du décret du 16 octobre 1917. Les permis d'exploitation forestière accordés en conformité de l'arrêté du 4 février 1926, s'élèvent au 30 octobre 1928 à :

1^o 1^{re} catégorie (0^f30 par hectare) 12 représentant une superficie de 171,648 hectares.

2^o catégorie (0^f50 par hectare) 97 représentant une superficie de 198,606 hectares 40 ares.

3^o catégorie (0^f30 par hectare) 70 représentant une superficie de 78,888 hectares 50 ares.

2) 3^e catégorie spéciale (0^f30 par hectare) 15 représentant une superficie de 9,050 hectares.

L'exploitation du bois de rose subit actuellement une crise sérieuse due à la concurrence faite par le Brésil et à l'apparition sur le marché d'une essence synthétique d'un prix de revient moins élevé. Par contre, l'exploitation des bois dits de construction et d'ébénisterie semble accuser un accroissement dans les zones du Maroni et de l'Approuague où existent des scieries mécaniques.

Une certaine activité est constatée dans l'exploitation du palétuvier rouge dont l'écorce est employée au tannage.

Je dois ajouter que par suite surtout de l'absence des voies de pénétration l'exploitation de nos forêts n'est aucunement contrôlée.

* * *

Les Services d'intérêt social et économique ont fonctionné d'une façon normale au cours de la présente année.

L'Enseignement dans ses différents cycles a donné des résultats en somme satisfaisants. En dépit de la pénurie de professeurs l'enseignement secondaire s'est poursuivi dans d'excellentes conditions grâce au dévouement du personnel et au concours de personnes étrangères au professorat, l'effectif des élèves de cette division s'élevait en fin d'année scolaire à 109 élèves. Aux sessions de juillet et d'octobre 26 candidats sur 27 ont été admis au certificat de capacité colonial, correspondant au baccalauréat métropolitain (14 à la première partie et 12 à la deuxième). Le Ministre de l'Instruction publique a déjà autorisé l'échange des certificats de juillet.

L'enseignement primaire-supérieur, dans les cours de la section générale a eu à souffrir du manque de personnel ; un gros effort est à faire de ce côté.

Le cours normal doit être également l'objet de nos préoccupations. Le recrutement des élèves-maitres reste toujours un problème dont la solution devient de plus en plus pressante.

La Section industrielle est peu fréquentée. Son enseignement n'a pas le développement qu'il devrait avoir. Il y a là une situation extrêmement regrettable à laquelle nous devons nous efforcer de porter remède. C'est en effet vers l'enseignement professionnel qu'il importe de diriger nos jeunes-gens qui, à grand tort, ont une tendance à trop demander aux cadres administratifs leurs moyens d'existence alors qu'ils pourraient comme ouvriers d'art se créer des situations beaucoup plus lucratives.

Dans le même ordre d'idées il serait souhaitable de voir créer à la Guyane l'enseignement agricole.

Si nous voulons asseoir d'une façon stable et définitive la prospérité économique de la Colonie c'est vers l'agriculture que les plus gros efforts doivent être portés. La terre guyanaise est une des plus riches qui soient et c'est à elle que les habitants doivent demander l'aisance et le bien-être. J'ai sollicité du Département l'envoi d'un ingénieur agronome et d'un vétérinaire. J'ai l'espoir que ces techniciens nous seront envoyés l'année prochaine ; des soldes convenables ont été prévues pour eux au budget de 1929. Ces propositions recevront certainement votre approbation.

Au point de vue sanitaire, la situation de la colonie est demeurée satisfaisante. Nous avons d'ailleurs, ici, tout le personnel souhaitable, en qualité comme en quantité.

Le service de l'assistance médicale des communes rurales a été, grâce aux dispositions que vous avez prises l'an dernier, renforcé dans une notable mesure. Les résultats ne répondent peut-être pas aux sacrifices consentis. La question est à étudier.

Des dispositions sont prises pour doter Kourou et l'Approuague de sages-femmes.

La réorganisation du corps des infirmiers aides-médecins de l'assistance médicale du Service local est en préparation.

Une mention spéciale doit être réservée à l'Institut d'hygiène et de prophylaxie, à la fois laboratoire d'analyses et dispensaire anti-lépreux et anti-vénérien. Il poursuit en outre le dépistage des diverses maladies endémiques et leur traitement rationnel.

Plus de 4,000 analyses y sont effectuées chaque mois.

Les locaux peuvent actuellement répondre aux principales exigences grâce à des améliorations apportées récemment. Un local spécial, entre autres, a été aménagé pour le traitement des contagieux.

Nos établissements hospitaliers, hôpital colonial, hôpital-hospice civil, léproserie de l'Acarouany ont fonctionné régulièrement et continuent leur œuvre éminemment sociale.

Par un arrêté du 28 août dernier, j'ai créé un Office du Travail dans la colonie. Cet organisme remplit le rôle d'un bureau de placement et est entièrement gratuit. Il est chargé de centraliser toutes les demandes d'emploi qui lui parviennent, que ces demandes émanent de la main-d'œuvre libre ou du personnel des libérés, de recevoir toutes les offres faites par les employeurs et de mettre ceux-ci en rapport avec les travailleurs.

Depuis son installation à Cayenne jusqu'au 14 novembre, date de la dernière réunion du Conseil d'administration, l'office a reçu 54 demandes de travail et a placé 24 ouvriers et ouvrières soit 2 maçons, 12 terrassiers, 2 bûcherons, 1 cuisinier, 3 jardiniers, 2 cuisiniers et 2 bonnes d'enfants.

C'est un résultat dont il faut se féliciter et qui fait bien augurer de l'avenir de l'œuvre.

Pour terminer cet exposé, je ne veux pas oublier, bien qu'elle ne ressortisse pas au Service local, l'Administration pénitentiaire, où des efforts sérieux sont tentés pour améliorer la situation — augmenter le rendement — étendre la colonisation pénale et apporter une part appréciable au développement économique de la Colonie.

* * *

Tout cela, Messieurs les Conseillers généraux, c'est encore bien peu de choses par rapport à tout ce qui reste à faire.

Notre devoir le plus impérieux, consiste à assainir nos finances. Je ne vous apprendrai rien de nouveau en vous disant combien est grave notre situation à ce point de vue

Le mouvement commercial, baromètre de l'activité économique a subi en 1928 un fléchissement sérieux. Le total des importations des trois premiers trimestres est de 42,859,287 francs contre 48,016,405 francs pendant la période correspondante de 1927.

L'écart eût été plus grand encore sans l'introduction au cours des deux premiers trimestres de la presque totalité du matériel de l'usine de la Mirande.

Durant la même période, les exportations se sont élevées à 21,440,506 francs alors qu'elles avaient atteint 22,255,974 fr. pendant les neuf premiers mois de l'année précédente.

En résumé, le commerce total de la colonie s'élève pour les trois trimestres de 1928 à 64,299,793 francs contre 70,272,376 francs en 1927, soit une différence en moins de 5,972,583 fr.

Le marasme actuel est dû surtout à l'épuisement de la gomme de balata et à la crise que subit le marché de l'essence de bois de rose.

Aussi bien ce fléchissement dans le chiffre d'affaires n'a-t-il pas été sans une grave répercussion sur la situation budgétaire de la colonie. Mais le mal ne date pas d'aujourd'hui. Si on jette un regard en arrière, on constate que presque tous mes prédécesseurs depuis de nombreuses années sont venus, maintes fois, exposer à la première Assemblée du pays la situation déficitaire de la malheureuse Guyane. Ils sont venus vous proposer divers remèdes, manifester certaines espérances. Malgré des efforts sérieux et souvent méritoires, les espérances ne sont presque jamais réalisées et non seulement la guérison n'est pas intervenue, mais le mal n'a fait que s'aggraver.

Tandis que les dépenses, sous la poussée irrésistible des circonstances augmentent, les recettes diminuent et à chaque exercice le déficit s'accroît.

Le montant total des déficits des exercices antérieurs à l'exercice 1927 s'élève à 3,382,122 fr. 60.

L'exercice 1928, malgré un strict souci d'économies et la réduction de toute dépense non indispensable se présente dans des conditions tout aussi défavorables.

Il a eu en effet à supporter tous les relèvements de soldes et salaires et les rappels de certains cadres généraux et de tous les cadres locaux et des employés auxiliaires, qui ne pouvaient pas être différés. D'autre part les événements imprévus que vous connaissez ont imposé des dépenses nouvelles. Enfin, des prévisions importantes et nombreuses avaient été omises. Ainsi aucune inscription ne figure au budget primitif pour les élections, pour l'abondement de la colonie relatif aux retraites, pour les dépenses d'exercice clos qui devaient être particulièrement élevées en raison des rappels imminents. Par contre, les recettes ont été considérablement surestimées. D'abord les nouvelles taxes votées l'année dernière ne sont entrées pour la plupart, malgré tous les efforts de l'Administration que très tardivement en vigueur et sont loin, par suite, d'avoir donné les résultats escomptés. Pour des raisons diverses que j'essaie de combattre — sans grand succès d'ailleurs — jusqu'à présent — les rôles sont trop lentement établis et trop tardivement mis en recouvrement. Par exemple le rôle de l'impôt sur le revenu de Cayenne et des communes, à l'exception de Saint-Laurent, n'est pas encore terminé.

Enfin, la crise économique que nous subissons a, je le répète, de regrettables répercussions financières. Aux seules redevances forestières, les recettes, au 31 octobre, présentaient une différence en moins de 293,631 fr. 14.

A cause de la mévente de l'essence de bois de rose les industriels ne sollicitent des concessions que de loin en loin et ne renouvellent que dans une faible proportion les permis accordés antérieurement.

Aux droits de circulation et de consommation certains chiffres sont regrettablement éloquentes. Sur une prévision de plus de 1,600,000 francs pour l'essence de bois de rose, 397,000 francs seulement étaient perçus au 31 octobre et sur la gomme de balata 233,000 francs seulement sur une prévision de 845,000 francs.

Il en résulte que l'exercice en cours est, comme ses aînés, très déficitaire et qu'en fin octobre l'excédent des dépenses sur les recettes porte le soldé débiteur de la Colonie à environ 7,200,000 francs. Situation provisoire je m'empresse d'ajouter qui s'améliorera, j'espère, car nous constatons dès maintenant près d'un million de recouvrements à effectuer sur le total des rôles émis. Et je vous ai dit que les émissions n'étaient pas achevées.

Si je vous donne ces précisions, Messieurs, ce n'est pas pour étaler notre misère. C'est également sans esprit de critique à l'égard de nos prédécesseurs. Il est probable qu'ils ont fait de leur mieux pour parer à une situation presque inextricable. Mais, j'estime que je vous dois la vérité toute la vérité si pénible qu'elle soit. Il est nécessaire surtout de regarder les choses en face pour mieux mesurer la grandeur du péril et puiser dans cette constatation la volonté d'y porter remède.

Désireux de jeter les premières bases de ce travail et de m'entourer à cet effet d'avis autorisés, j'ai, par des décisions récentes, nommé trois commissions, une commission des économies, une commission des réformes fiscales et une commission de la mise en valeur.

Elles comprennent sous la présidence du Chef de la Colonie, à côté des Chefs de service intéressés, des représentants des corps élus, les présidents de la Chambre de Commerce et d'Agriculture et des notables. J'augure beaucoup de leur précieuse collaboration.

Mais pris par le temps, pour les raisons que je vous ai exposées, ce n'est que très tardivement et hâtivement, que j'ai pu réunir ces commissions. Ce n'est qu'un premier contact. Nous avons paré au plus pressé. Dès que je le pourrai nous remettrons notre travail sur le chantier.

Un échange de vues intéressant a permis cependant à mon administration d'adopter dès maintenant un certain nombre de mesures qui dans l'ensemble ont reçu l'adhésion de principe des commissions et qui vont être soumises au cours de cette session à l'examen de votre haute Assemblée. Je vous demande au nom du pays de les examiner avec le plus grand soin et de leur réserver bon accueil.

C'est ainsi que vous aurez à délibérer :

1° Sur le projet de création d'une « taxe civique » qui représentera en quelque sorte la participation volontaire des habitants au redressement de la situation financière. C'est un appel au civisme et au patriotisme du pays ;

2° Sur l'augmentation, à concurrence d'un tiers du tarif des patentes — sur la suppression, par contre, de la taxe des poids et mesures ;

3° Sur l'augmentation de taux de l'impôt locatif de 5% à 7,50 % à Cayenne et de 3% à 5% dans le reste de la Colonie ;

4° Sur l'application à la Guyane des mêmes taxes postales qu'en France ;

5° Sur l'augmentation du tarif des abonnements au téléphone ;

6° Sur le relèvement du droit de consommation sur certains articles qui n'ont pas été augmentés depuis 1897, étant bien entendu, que les droits sur les produits de première nécessité ne subiront aucune majoration ;

7° Sur le relèvement de quelques droits et tarifs secondaires ;

8° Sur la réduction de la taxe d'exportation sur le bois de rose pour permettre de vaincre la concurrence du Brésil dont le même produit cependant inférieur au nôtre, prime actuellement sur le marché métropolitain. Cette mesure amènera une moins-value importante, mais j'espère qu'elle sera compensée par une activité nouvelle qui sera donnée à une industrie qui se meurt et qui ne manquera pas de réagir heureusement sur l'économie générale de la colonie.

C'est dans l'ensemble, je ne le dissimule pas, un effort supplémentaire demandé au contribuable Guyanais. A vrai dire, il est plus apparent que réel. Il est destiné à compenser des recettes qui ne se réalisent plus dans les conditions où elles étaient prévues et au demeurant l'effort contributif global du pays n'est pas augmenté.

Je sais qu'on ne manquera pas de dire comme on l'a déjà fait à plusieurs reprises, que pour sortir de nos difficultés il faut faire appel à la métropole. Cette solution ne saurait être envisagée pour le moment. Elle ne serait possible que si nous avons prouvé que nous avons nous-mêmes fait le maximum de ce que nous pouvons et atteint le plafond de nos facultés contributives. Or, malgré une activité économique très réduite et des ressources encore très embryonnaires l'étude à laquelle je me suis livré ne m'a pas conduit à la conviction qu'il en était ainsi :

Pratiquons donc la maxime : Aidons-nous, la France nous aidera — Je compte, Messieurs, sur votre clairvoyance et votre patriotisme pour écouter mon appel et me suivre dans la voie que je vous trace.

* * *

C'est en escomptant le résultat des modifications qui vous sont proposées qu'a été établi le projet de budget de 1929, dont je vous parlerai très brièvement.

L'exposé des motifs vous donnera à ce sujet tous les renseignements désirables que par ailleurs M. le Secrétaire général et Messieurs les Chefs de service se feront un plaisir de compléter.

Je tiens seulement à en souligner les principales caractéristiques.

Il est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de..... 45,731,970 francs.
en augmentation de 4,191,970 francs sur le budget de l'exer-

cice en cours. Mais je vous ai montré combien était fragile la comparaison avec ce dernier

Le projet de budget de 1929 présente un caractère d'absolue sincérité et un souci d'économie réelle. Seules les dépenses strictement indispensables et productives ont été prévues avec le désir de se conformer à la stricte réalité. Le Plan de campagne a été réduit au minimum indispensable en correspondance avec les possibilités en personnel et en matériel et avec les ressources budgétaires. Il se borne presque uniquement à des travaux d'entretien qui ont jusqu'ici été très délaissés.

Je ne pense pas qu'il soit possible de réduire sensiblement les dépenses que je vous propose sans nuire à la bonne exécution du service et sans engager l'avenir.

Les recettes ont été calculées avec toute la précision et la modération désirables.

Il est permis de penser que si les circonstances restent normales, comme on est en droit de l'espérer, l'exécution de ce budget se fera sans difficulté et ne donnera lieu à aucun mécompte. Ce sera un fait nouveau et heureux.

*
* *

Ce budget permettra même d'entamer le programme de réformes et de poursuivre l'exécution du Plan de campagne dont il me reste à vous dire quelques mots.

Au premier plan se place le développement de l'assistance médicale. Nous manquons de population. Il importe donc de protéger par tous les moyens en notre pouvoir le peu que nous possédons. La lutte contre la mortalité infantile et contre les maladies qui font le plus de ravages — particulièrement le paludisme, l'ankylostomiase, la lèpre et la syphilis, doit être menée avec la plus grande énergie.

* Il serait dès maintenant du plus haut intérêt de doter l'Institut d'hygiène des appareils permettant l'application de la méthode syphilimétrique de Vernes, employée dans la plupart de nos colonies.

Le réaction de Vernes permet non seulement un diagnostic précis de la maladie mais encore l'évaluation à tout moment du degré de l'infection de l'organisme par le mal. On a donc à chaque instant la faculté d'apprécier la valeur d'une thérapeutique et par conséquent de ne prescrire un médicament qu'à coup sûr. Enfin, la réaction de Vernes n'est pas influencée par les différents facteurs qui ôtent à la réaction de Wassermann la plus grande partie de sa valeur.

Nul doute que la méthode de Vernes ne permette d'obtenir les plus féconds résultats. La dépense est minime. Des propositions vous sont faites pour la réalisation de ce projet.

J'ai également mis à l'étude la question du Lazaret du Larivot. Distance du chef-lieu de 9 kilomètres, situé à l'embouchure de la rivière de Cayenne, il se trouve dans les conditions qui facilitent l'isolement.

Mais ses bâtiments sont en très mauvais état et nécessiteraient des réparations importantes. Il est en outre en raison même de son éloignement d'une surveillance et d'un entretien très difficiles.

Devant cette situation déficiente et en vue de pouvoir faire face aux éventualités d'une épidémie possible, le service de santé envisage l'aménagement rapide en lazaret d'une partie des bâtiments de l'hôpital hospice-civil, qui situé un peu en dehors de la zone urbaine, se prête parfaitement à cette destination.

Enfin, la réorganisation de la léproserie de l'Acarouany doit retenir tout particulièrement notre attention.

Le Service médical de cette léproserie est actuellement assuré par un médecin-capitaine des Troupes coloniales qui se rend à l'Acarouany tous les quinze jours. Un agent-comptable est

chargé de l'administration. En outre, trois sœurs de l'Ordre de Saint-Joseph de Cluny se partagent le rôle d'infirmières. Enfin, une équipe de 25 transportés, sous la direction d'un surveillant militaire, est affectée aux diverses corvées (constructions et réparations, approvisionnement en eau, etc.)

L'effectif moyen des malades est en ce moment de 90.

Le traitement des lépreux n'est pas obligatoire ; aussi la plupart d'entre eux, par inertie, par manque d'éducation, par crainte des piqûres, refusent-ils les diverses médications (huile de Chaulmogra, gynocardate de soude, hyrganol iodé,) qui leur sont gratuitement offertes.

A signaler encore la grande pénurie de matériel de pansement qui entraîne des pratiques en opposition avec les règles de l'hygiène la plus élémentaire.

Tout, dans l'organisation de cette léproserie, est en contradiction avec les conceptions actuelles de la contagion et du traitement de la lèpre.

Son éloignement des centres médicaux et en particulier de l'Institut d'Hygiène et de Prophylaxie de Cayenne a pour résultat de priver ces malades des bénéfices d'un traitement rationnellement contrôlé et de tout espoir d'amélioration.

La seule solution à envisager paraît être la suppression de l'Acarouany et la création d'un dispensaire soit à côté de l'Hôpital Hospice-civil de Cayenne, soit dans le voisinage de cette ville, où les lépreux seraient soumis à une surveillance médicale plus sérieuse et pourraient recevoir un traitement méthodique.

Ces malades cesseraient ainsi d'être l'objet d'une mesure dont la rigueur n'est plus justifiée et dont l'aboutissement risque parfois d'être l'aggravation de leur état.

Il nous faut aussi augmenter les qualités physiques de la population, en faire une race forte et prolifique. Il faut avoir le courage de reconnaître qu'elle est de faible résistance parce que

— d'abord elle fait trop souvent un usage trop abondant de l'alcool — et surtout parce qu'elle est insuffisamment nourrie. Il faut avant tout développer les cultures vivrières et faire renaître l'élevage. Nous devons assurer facilement une nourriture saine, variée, adondate aux habitants. La lutte contre la fourmi-manioc — et je suis heureux de remercier à ce propos publiquement M. le Médecin-colonel Carmouze pour les essais réalisés et les résultats obtenus dans l'emploi de la chloropirine — la modification du mode de distribution des primes à la culture — la création de pépinières — l'organisation de concours agricoles, rien ne doit être négligé pour atteindre le but recherché.

Je vous ai dit les efforts faits dans cet ordre d'idées pour organiser d'une façon satisfaisante tant le service de l'agriculture que le service zootechnique. Je ne reviens pas sur le plan de campagne des travaux dont je vous ai déjà entretenu longuement. Je le répète, les routes et notamment la poursuite de la route coloniale n° 1 dans des conditions susceptibles de donner un meilleur rendement doivent être au premier rang de nos préoccupations. De même l'amélioration des ports et rades ; de l'éclairage et du balisage des côtes.

L'utilisation des prestations en nature pourra nous être d'un grand secours.

Tous ces travaux classés par ordre d'urgence pourront être entrepris au fur et à mesure du relèvement économique de la Colonie et selon ses possibilités financières avec des chantiers mieux organisés, mieux outillés et par suite dans des conditions de rendement plus satisfaisantes.

Le plus tôt possible, j'ai l'intention de procéder à la réorganisation de la Chambre de Commerce et de la Chambre d'Agriculture qui créés par des textes très anciens ne répondent plus aux conditions actuelles de la vie économique et leur empêchent de jouer le rôle éminemment utile qui leur incombe.

Des réformes administratives devront permettre le développement de ce programme soit en permettant des économies, soit en augmentant le rendement des services. Vous aurez à

vous occuper pendant cette session de la réorganisation du service judiciaire en vue du remplacement de la Cour d'appel par un tribunal supérieur — celui du tribunal du Maroni par une justice de paix à compétence étendue enfin de la suppression des justices de paix de Cayenne et de Sinnamary.

Je suis persuadé qu'à l'étude sérieuse de la question vous penserez comme moi qu'il est possible d'adopter cette organisation simplifiée sans nuire à la bonne marche des affaires judiciaires ni aux intérêts des justiciables.

Des modifications importantes sont à apporter dans la réglementation minière. Il en est de même de l'arrêté forestier actuellement en vigueur dont l'application a soulevé de nombreuses difficultés.

La réorganisation du service des Contributions sous la direction d'un Inspecteur présentant toutes les garanties d'indépendance et de compétence est dès maintenant envisagée et donnera certainement les meilleurs résultats.

Nous aurons encore à donner une impulsion toute particulière à l'organisation communale qui a grand besoin d'être contrôlée, guidée, aidée pour atteindre l'essor qu'elle devrait avoir. L'institution d'un Administrateur remplissant les fonctions de Délégué de l'Administration auprès des communes, presque toujours en tournée, assurant une liaison constante et efficace entre les municipalités et le Gouvernement serait désirable.

J'ai encore envisagé le remplacement de la Caisse d'épargne municipale par une Caisse d'épargne postale. L'étude de ce projet est déjà très avancée.

Enfin, il ne suffit pas de travailler, il faut faire connaître ce que nous faisons. Jusqu'ici la Guyane a trop souvent négligé une saine publicité. Le dernier annuaire officiel paru date de 1922. Il y a là une question que nous ne devons pas négliger et l'occasion s'offre à nous excellente de montrer notre Colonie sous un jour favorable par une manifestation digne de nous à l'exposition internationale coloniale de 1931.

Telles sont Messieurs les grandes lignes du plan de réformes et de progrès que nous avons esquissé l'autre jour à la Commission de la mise en valeur. Nous n'avons rien innové : nous avons repris maintes idées émises par nos prédécesseurs, précisé maints projets déjà ébauchés. Cette liste n'est pas non plus limitative. Je la livre à vos méditations et je vous serai reconnaissant de toute suggestion que vous inspirerait votre connaissance des choses et des gens du pays.

Je m'excuse d'ailleurs de vous tracer un si vaste programme et surtout d'être un peu en retard pour déposer sur votre bureau les dossiers de toutes les affaires que vous aurez à traiter au cours de votre session. Malgré notre diligence nous aurons à vous présenter des bordereaux d'affaires supplémentaires. Je vous demande cependant de mener vos travaux le plus rapidement possible. Je sais bien que votre session dure un mois — et je suis tout prêt à vous accorder la prorogation que vous pourriez désirer. Mais je vous serais reconnaissant de classer les questions par ordre d'urgence et de donner un numéro de préférence aux taxes et contributions et au projet de budget. Cela dans l'intérêt même du pays et pour la bonne règle administrative. Il est indispensable que les dossiers partent le plus tôt possible à l'approbation du Département afin de permettre la mise en application dans les délais les plus courts des nouvelles délibérations. Vous savez d'autre part que le budget doit être arrêté en Conseil privé avant le 31 décembre. En réalisant dans toute la mesure du possible le désir que je vous exprime vous faciliteriez grandement ma tâche et celle de mes collaborateurs.

* * *

Messieurs — je voudrais ici que mes paroles ne pénètrent pas seulement dans le cœur de ceux qui m'écoutent — mais que franchissant le seuil de cette enceinte elles trouvent un écho parmi la population tout entière de notre chère Guyane.

Je vous demande le concours de votre intelligence et de votre expérience, de votre amour désintéressé du bien public, de votre saine compréhension du véritable intérêt général, je vous demande de votre collaboration absolue.

Rude est notre besogne ! Elle est rude pour le Chef de la Colonie qui a trouvé la Guyane à sa prise de service dans une situation, il faut bien le dire, peu satisfaisante et qui a connu, depuis, les heures peut-être les plus tragiques et les responsabilités les plus lourdes de son existence. Elle est rude pour notre Secrétaire général p. i. M. Bouchet, nouveau venu parmi nous, sur le dévouement, la compétence et l'activité duquel nous pouvons entièrement compter ! Elle est rude pour tous les chefs de service et leurs collaborateurs dont j'ai déjà pu apprécier d'une façon générale les efforts et qui ne manqueront certainement pas, reconnaissants des avantages légitimes reçus, de redoubler de zèle heureux. Elle est rude pour vous, Messieurs les Conseillers généraux, qui recueillez un héritage délicat de difficultés énormes à vaincre et dont les sages décisions peuvent avoir tant d'influence sur les destinées du pays ! Elle est rude enfin pour le peuple tout entier qui doit être le principal artisan de son propre bonheur et doit largement contribuer au redressement de la situation et à la préparation d'un avenir prospère.

Et pour cela tout d'abord il nous faut parvenir après la crise qui nous a si profondément bouleversés à l'apaisement définitif. Monsieur le Ministre des Colonies Maginot, à qui tout récemment encore je rendais compte des difficultés que je rencontrais — me confirmait les instructions de son prédécesseur en ces termes : « Je ne saurais trop vous recommander d'user de toute votre influence personnelle soit dans vos entretiens avec les personnalités marquantes du pays, soit dans vos déclarations publiques pour ramener l'apaisement devenu absolument nécessaire. Votre qualité de Gouverneur et de Chef de la Colonie, de Représentant du Gouvernement qui vous a appelé à votre poste actuel doit vous donner l'autorité nécessaire pour réussir dans cette mission conciliatrice, tout en laissant la Justice pour les affaires Galinot et les meurtres qui ont suivi,

poursuivre très librement son cours en dehors de toute intervention administrative ».

Tous ceux qui m'ont vu à l'œuvre, tous ceux qui ont été mes collaborateurs, tous ceux qui, au milieu des circonstances tragiques ont été pour moi de précieux auxiliaires savent que je ne me suis jamais départi de cette ligne de conduite. Je suis resté et je resterai l'administrateur, m'efforçant de faire de bonne administration — m'élevant au-dessus des partis avec une impartialité et une loyauté absolues n'ayant en vue que l'intérêt général et le bien du pays — Tous mes actes — toutes les décisions prises — toutes les mesures adoptées n'ont que ce seul but. Et j'ai donné suffisamment de garanties et de preuves pour qu'on ait confiance en moi. Si je n'ai pas fait plus c'est que cela était matériellement impossible. Il ne faut pas oublier qu'un lourd passé pèse sur le présent. On ne modifie pas un état de choses existant depuis plusieurs décades d'un simple trait de plume. Mais est-il besoin de rappeler dans quelles conditions de régularité, de dignité et de liberté, et partant de calme se sont déroulées vos récentes consultations électorales ? N'ai-je pas suivi avec le plus vigilant intérêt les diverses procédures en cours sans dépasser les pouvoirs qui me sont impartis, ne cessant de proclamer la nécessité de la justice pour tous. Je me suis toujours penché avec la plus vive sollicitude sur les malheurs du peuple. N'ai-je pas montré une volonté bien arrêtée de dominer la situation par le seul prestige de l'autorité sans recourir à des mesures de rigueur dont les conséquences eussent été désastreuses ? Quoi qu'on ait pu dire je n'ai jamais manqué à ma parole. Ce que j'ai fait doit être un sûr garant de ce que je ferai.

Je ne changerai pas la conception que je me suis faite de mon devoir — en pleine conformité avec les instructions du Département — Mais qu'on ne s'y trompe pas. Qu'on ne prenne pas le sang-froid pour de la faiblesse. Je le déclare nettement.

Je demande donc au peuple de me faire confiance comme je lui fais moi-même confiance. Et je compte sur vous, Messieurs,

pour renforcer ces sentiments. Vous pouvez beaucoup si vous avez une claire vision de votre véritable devoir. Je sais bien que les masses ont un penchant marqué pour la flatterie et qu'une démagogie excessive est souvent la rançon des faveurs du peuple. Mais les parents sont coupables qui élèvent leurs enfants avec trop de faiblesse. Les maîtres manquent à leur devoir qui font preuve d'une indulgence coupable envers leurs élèves. L'affection vraie veut le bonheur des intéressés, même au prix de quelques rigueurs momentanées. Montrez la voie généreuse et noble à vos mandants. Contribuez à leur éducation !

Mettez-les en garde contre les vaines apparences — contre les bruits tendancieux — les nouvelles erronées, les fallacieux mirages qui trop souvent se donnent libre cours dans ce pays — où l'opinion publique est insuffisamment avertie et où une naïveté native, assez naturelle, ouvre un champ d'action fertile à ces informations de mauvais aloi.

Demandez à chacun de se mettre comme nous au travail. Faites éclater aux yeux de tous la nécessité de l'effort, la beauté du sacrifice consenti ! Délaissons les vaines agitations politiques et mettons-nous à la besogne tous d'un même cœur, les yeux fixés sur un idéal commun. Suivons l'exemple de la Mère-Patrie ! Ce sera la meilleure façon de rendre un filial hommage d'admiration à l'œuvre de redressement qu'elle est si courageusement et si heureusement en train de mener à bien sous l'énergique et la vigilante impulsion de M. le Président du Conseil Raymond Poincaré et des Membres du Gouvernement.

Messieurs, la tâche n'est pas trop lourde pour des épaules vaillantes et des volontés résolues. Nous l'accomplirons, si nous sommes unis.

Je suis certain que nous saurons les uns et les autres faire tout notre devoir dans le calme, la concorde et la dignité.

Je remercie à l'avance tous les collaborateurs de cette belle œuvre et c'est avec la conviction profonde du succès que je déclare ouverte votre session ordinaire de 1928 aux cris de :

Vive la France !

Vive la République !

Vive la Guyane !





